



1ST SESSION, 38TH LEGISLATURE, ONTARIO
52 ELIZABETH II, 2003

1^{re} SESSION, 38^e LÉGISLATURE, ONTARIO
52 ELIZABETH II, 2003

Bill 16

**An Act to proclaim
Ontario Heritage Day and to
amend other Acts to include
Ontario Heritage Day as a holiday**

Mr. Brownell

Private Member's Bill

1st Reading December 8, 2003
2nd Reading
3rd Reading
Royal Assent

Projet de loi 16

**Loi proclamant le
Jour du patrimoine de l'Ontario
et modifiant d'autres lois en vue
de l'ajouter comme jour férié**

M. Brownell

Projet de loi de député

1^{re} lecture 8 décembre 2003
2^e lecture
3^e lecture
Sanction royale



EXPLANATORY NOTE

The Bill proclaims the second Monday in June in each year to be Ontario Heritage Day and proclaims that day to be a statutory holiday.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le deuxième lundi de juin de chaque année Jour du patrimoine de l'Ontario et le proclame jour férié.

**An Act to proclaim
Ontario Heritage Day and to
amend other Acts to include
Ontario Heritage Day as a holiday**

Preamble

As a name for the region west of the Ottawa River and north of the Great Lakes, “Ontario” only dates from the Canadian Confederation of 1867. Before then, the place was known as Canada West, and before 1841, Upper Canada. Before 1791, it was called “the upper parts of the Province of Quebec”, and before 1763, it was simply “le pays d’en haut” – the upper country of New France.

Ontario is bounded to the south by the freshwater inland seas of the Great Lakes and to the north by the salt water of Hudson Bay. To the east, the Ottawa River serves as Ontario’s boundary, and to the west, the boundary is Lake of the Woods. In between are almost literally countless small lakes and rivers. All told, water accounts for just fewer than 12 per cent of Ontario’s total geographic area. In modern Ontario, virtually all the major highways and rail transportation corridors follow the historic waterways of a more romantic age.

The total area of the modern Ontario territory is somewhat more than one million square kilometres. This makes it the second largest province in Canada (after Quebec, with British Columbia a close third). It also makes it considerably larger than either California or Texas in the United States, or France and the United Kingdom combined.

The long, slow development of the early Canadian fur trade helped shape the more complex Ontario regional economy that would gradually develop after the start of mass settlement in the late eighteenth century. Aided by First Nations’ peoples, through the fur trade Europeans learned about Ontario’s geography and its transportation corridors along the native waterways, typically traveled by “canôt de maître” until virtually the start of mass settlement. A half dozen strategic outposts of the fur trade would ultimately become the modern Ontario urban centres of Kingston, Toronto, Niagara, Windsor, Sault Ste. Marie and Thunder Bay. From 1650 to 1750, the Ontario territory itself was a kind of hub, around which the gradual expansion of the early Canadian fur trade took shape.

**Loi proclamant le
Jour du patrimoine de l’Ontario
et modifiant d’autres lois en vue
de l’ajouter comme jour férié**

Préambule

Le terme «Ontario» n’est employé pour nommer la région qui se trouve à l’ouest de la rivière des Outaouais et au nord des Grands Lacs que depuis les débuts de la fédération canadienne de 1867. Auparavant, la région était connue sous le nom de Canada-Ouest et avant 1841, sous le nom de Haut-Canada. Avant 1791, elle s’appelait «la partie supérieure de la province du Québec» et avant 1763, elle portait simplement le nom de «le pays d’en haut», la région supérieure de la Nouvelle France.

L’Ontario est délimitée au sud par les eaux douces des mers intérieures que forment les Grands Lacs et au nord par les eaux salées de la baie d’Hudson. À l’est, la rivière des Outaouais joue le rôle de frontière pour l’Ontario et à l’ouest, le lac des Bois remplit cette fonction de frontière. Entre ces deux frontières, se trouvent un très grand nombre de petits lacs et de petites rivières, bien qu’au total, l’eau ne représente qu’à peine 12 pour cent de l’ensemble de la surface géographique de l’Ontario. Dans l’Ontario d’aujourd’hui, presque toutes les routes principales et les couloirs de transport ferroviaire suivent les anciennes voies navigables d’une époque plus romantique.

La superficie totale du territoire de l’Ontario d’aujourd’hui s’élève à un peu plus d’un million de kilomètres carrés, ce qui en fait la deuxième plus grande province du Canada (après le Québec et juste avant la Colombie-Britannique qui se trouve en troisième position). L’Ontario est également considérablement plus vaste que la Californie ou le Texas, aux États-Unis, ou que le Royaume-Uni et la France réunis.

Le long développement des débuts du commerce canadien de la fourrure a contribué à façonner une économie régionale de l’Ontario plus complexe qui connaîtra un essor croissant à partir du début du gros de la colonisation vers la fin du 18^{ème} siècle. Avec l’aide des membres des Premières nations et grâce au commerce de la fourrure, les Européens ont découvert la géographie de l’Ontario et ses couloirs de transport le long des voies navigables d’origine, généralement empruntées par des «canots de maître» jusque pour ainsi dire au début du gros de la colonisation. Une demi-douzaine des comptoirs stratégiques du commerce de la fourrure sont devenus en fin de compte les centres urbains de l’Ontario d’aujourd’hui que sont Kingston, Toronto, Niagara, Windsor, Sault Ste. Marie et Thunder Bay. De 1650 à 1750, le territoire de l’Ontario lui-même constituait une espèce de centre

The Seven Years War (1756-1763) brought all of what is now Canada east of the Rocky Mountains, and thus the remainder of what is now Ontario, into the British Empire. It was the large Loyalist settlements that began in 1784 that signalled the start of large-scale mass settlement in the Ontario territory.

Ontario entered the Canadian Confederation of 1867 as Canada's most populous province, a situation that continues today.

For centuries before the arrival of Europeans, the First Nations of Ontario had thriving cultures and communities. They aided the first settlers by sharing their knowledge of the land and the tools needed to survive in the vast and intimidating environment. Arriving from all corners of the globe, successive waves of migrants and their descendants have continued to make important contributions to Ontario's society and economy. Today, Ontario is one of the most culturally and ethnically diverse regions on the planet, a fact of which Ontarians are extremely proud.

It is appropriate to establish a day in Ontario to pay tribute to the province's long and rich economic, social and political history, and to recognize the important contributions made by generations of settlers and their descendants, as well as the First Nations.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

Ontario Heritage Day

1. (1) The second Monday in June in each year is proclaimed as Ontario Heritage Day.

Statutory holiday

(2) Ontario Heritage Day is proclaimed a statutory holiday.

AMENDMENTS TO OTHER STATUTES

2. The definition of "holiday" in subsection 29 (1) of the *Interpretation Act* is repealed and the following substituted:

"holiday" includes Sunday, New Year's Day, Good Friday, Easter Monday, Christmas Day, the birthday or the day fixed by proclamation of the Governor General for the celebration of the birthday of the reigning Sovereign, Victoria Day, Ontario Heritage Day, Dominion Day, Labour Day, Remembrance Day, and any day appointed by proclamation of the Governor General or the Lieutenant Governor as a public holiday or for a general fast or thanksgiving, and when any holiday, except Remembrance Day, falls on a Sunday, the day next following is in lieu thereof a holiday; ("jour férié")

d'activité à partir duquel le commerce canadien de la fourrure à ses débuts a connu un essor croissant.

La Guerre de sept ans (1756-1763) a mis entre les mains de l'Empire britannique ce qui est aujourd'hui le Canada de l'est des Rocheuses (et donc le restant de l'Ontario d'aujourd'hui). C'est l'implantation des grandes colonies loyalistes à partir de 1784 qui marque le début du gros de la colonisation de grande envergure sur le territoire ontarien.

L'Ontario a intégré la fédération canadienne de 1867 en tant que la province la plus peuplée du Canada, une caractéristique qui perdure aujourd'hui.

Pendant plusieurs siècles avant l'arrivée des Européens, les communautés et les cultures des Premières nations de l'Ontario florissaient. Elles ont aidé les premiers colons en leur faisant part de leur connaissance du pays et en partageant avec eux leur connaissance des outils nécessaires à leur survie dans cet environnement vaste et hostile. En provenance de tous les coins de la planète, les vagues successives d'immigrants et leurs descendants ont continué à contribuer de façon importante à la société et à l'économie de l'Ontario. Aujourd'hui, l'Ontario représente l'une des régions les plus multi-culturelles et les plus multi-ethniques de la planète, une caractéristique dont les Ontariens et les Ontariennes sont extrêmement fiers.

Il convient de choisir une journée en Ontario au cours de laquelle nous pourrions rendre hommage à la longue et riche histoire économique, politique et sociale de la province de l'Ontario et reconnaître les contributions importantes qu'ont apportées des générations de colons et leurs descendants, ainsi que les Premières nations.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Jour du patrimoine de l'Ontario

1. (1) Le deuxième lundi de juin de chaque année est proclamé Jour du patrimoine de l'Ontario.

Jour férié

(2) Le Jour du patrimoine de l'Ontario est proclamé jour férié.

MODIFICATIONS APPORTÉES À D'AUTRES LOIS

2. La définition de «jour férié» au paragraphe 29 (1) de la *Loi d'interprétation* est abrogée et remplacée par ce qui suit :

«jour férié» Le dimanche, le Jour de l'An, le Vendredi saint, le lundi de Pâques, le jour de Noël, l'anniversaire du souverain régnant ou le jour fixé par proclamation du gouverneur général pour en tenir place, la fête de Victoria, le Jour du patrimoine de l'Ontario, la fête du Canada, la fête du Travail, le jour du Souvenir et les jours que le gouverneur général ou le lieutenant-gouverneur désigne par proclamation comme jours fériés ou jours de pénitence ou d'action de grâce; si un jour férié autre que le jour du Souvenir tombe un dimanche, il est remis au lendemain. («holiday»)

3. The definition of “holiday” in subsection 1 (1) of the *Retail Business Holidays Act*, as re-enacted by the Statutes of Ontario, 1996, chapter 34, section 1, is amended by adding the following clause:

(c.1) Ontario Heritage Day,

COMMENCEMENT AND SHORT TITLE

Commencement

4. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Short title

5. The short title of this Act is the *Ontario Heritage Day Act, 2003*.

3. La définition de «jour férié» au paragraphe 1 (1) de la *Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail*, telle qu'elle est rééditée par l'article 1 du chapitre 34 des Lois de l'Ontario de 1996, est modifiée par adjonction de l'alinéa suivant :

c.1) le Jour du patrimoine de l'Ontario;

ENTRÉE EN VIGUEUR ET TITRE ABRÉGÉ

Entrée en vigueur

4. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

5. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2003 sur le Jour du patrimoine de l'Ontario*.